

Je me fais ici l'interprète de tous les sénateurs pour lui dire combien il a acquis notre admiration et pour lui transmettre nos souhaits. Puisse-t-il continuer pendant longtemps la brillante carrière qu'il a si bien commencée.

Nous sommes tous, sénateurs, il me semble, en droit de nous féliciter du choix d'une personne de tel mérite, qui a précédé à nos sessions avec un charme personnel et une dignité qui n'a cessé de rehausser la qualité de nos débats.

Avec la première session de la 28^e Législature nous arrivait un nouveau leader du gouvernement au Sénat, l'honorable Paul Martin. Le Sénat était heureux de recevoir comme leader du gouvernement un homme politique canadien des plus expérimentés, doublé d'un homme d'État de réputation mondiale. Nous lui transmettons nos félicitations pour sa contribution importante au Sénat, et nous adressons nos vœux les meilleurs pour que l'honorable leader du gouvernement continue ici pendant longtemps une carrière brillante et fructueuse.

J'ajoute aussi, au nom de tous, que nous avons apprécié l'intelligente participation, la courtoisie continue et la compréhension de l'honorable leader de l'opposition au Sénat, l'honorable sénateur Jacques Flynn, et de son adjoint, l'honorable sénateur Lionel Choquette.

Honorables sénateurs, je m'arrête un moment pour exprimer notre regret à la disparition, pendant la dernière session, d'excellents collaborateurs et collègues, les regrettés sénateurs Edouard Joseph Thériault, décédé le 20 décembre 1968; Clement Augustine O'Leary, décédé le 12 juin 1969, et Gunnar S. Thorvaldson, décédé le 2 août 1969. Déjà un hommage sincère leur fut admirablement rendu devant le Sénat. Je ne voudrais ici que souligner leur valeureuse contribution au Canada et au Sénat. Nous regrettons vivement leur absence ici aujourd'hui.

Nous avons aussi regretté la démission, le 31 décembre 1968, de l'honorable sénateur Sydney John Smith, après une fructueuse carrière comme président du Sénat; celle de l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, le 3 janvier 1969, dont nous regrettons vivement l'absence; ainsi que la démission de l'honorable Arthur L. Beaubien, le whip libéral au Sénat, qui eut toujours le respect et la considération des sénateurs des deux côtés de notre Chambre, et le départ de notre sympathique collègue, le sénateur Norman A. Mackenzie, le 5 janvier 1969. Notre bon souvenir et nos souhaits de longue et intéressante vie les accompagnent.

Je remercie enfin le leader du gouvernement de sa confiance et de sa considération en m'invitant à proposer la motion tendant à

[L'honorable M. Desruisseaux.]

l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Nous sommes maintenant dans la 103^{ème} année de notre Confédération. Nous sommes à forger le deuxième centenaire, à la lumière des nombreuses observations, recommandations et suggestions qui ont été formulées. Nous répondons ainsi en quelque sorte aux désirs exprimés par un grand nombre de Canadiens. Au cours de la première session de la 28^e législature, en 1968 et 1969, le Sénat a été, en quelque sorte, modernisé et revitalisé. Le Sénat a assumé de nombreux devoirs et, en plus de devenir encore plus efficace, il a épargné aux contribuables d'importants montants d'argent en taxation.

Le Sénat s'est donné, pour la présente session, quelque 18 comités actifs que nos 90 sénateurs, qui siègent ici, se partagent. De plus, le rôle de chacun de ces comités est devenu plus important qu'en tout autre temps dans le passé. Leurs directions, leurs évaluations ou leurs recommandations ont été, sont et seront pour le Parlement d'une précieuse assistance et ne sauraient être remplacées facilement.

Depuis mon arrivée ici en juillet 1966, j'ai assisté à de profonds changements fonctionnels au Sénat. Le Sénat est beaucoup plus de l'avant-garde. Nous notons aussi que, au cours de la session qui vient de se terminer, il y eut 40 projets de lois initiés ici, et 44 projets de loi qui nous venaient de la Chambre des communes. Je crois, cependant, qu'une certaine prudence devra nécessairement être exercée pour que cette Chambre ne soit pas surchargée par des choses de peu d'importance ou qu'il faudra inévitablement expédier en vitesse. La sérénité du Sénat doit être préservée pour les problèmes les plus complexes, les décisions les plus importantes et les évaluations de grande portée et de grandes conséquences.

Un peu amateur de l'histoire politique contemporaine des pays du monde, il m'a été impossible de retrouver, au sein des autres sénats dans le monde, des exemples de changements fonctionnels aussi drus et nombreux par le processus de simple évolution, et sans changement à la Constitution. Nous avons ici présentement quelque chose d'unique, de constructif, offrant au peuple canadien la sécurité pour la protection des droits minoritaires, individuels et collectifs, un gage de double assurance pour la préservation de l'intégrité, et la justice des mesures législatives et sociales, l'instrument du maintien d'une certaine stabilité parlementaire, malgré les gouvernements minoritaires qui passent et qui, à certaines périodes, ont tendance à se multiplier.